

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 16 NOVEMBRE 2023

---

Le conseil d'établissement, se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, M. Jean-Hugues Mota.

16 membres à voix délibérative sur 18 sont présents. Le quorum (10) étant atteint, la séance commence à 16h15.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu sont effectuées par Julie ALBAGLI, secrétaire de séance, et Alain NGUYEN, en tant que secrétaire-adjoint.

Présents : voir liste d'émargement

Excusés : Laurent Fischer, conseiller consulaire  
M. Paret, proviseure adjointe

En préambule, le Chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil et félicite les nouveaux représentants élus. Un tour de table de présentation est réalisé.

### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

M. le proviseur ajoute à l'ordre du jour : l'exposé du compte rendu du 1<sup>er</sup> CVLC de l'année scolaire,  
La présentation du PPMS  
La révision du projet d'évaluation dans le cadre du contrôle continu  
du baccalauréat

Retire le point sur la carte des emplois qui est sans objet : aucune modification n'est demandée.

Point 1	Adoption de l'ordre du jour
Point 2	Adoption du compte-rendu du conseil d'établissement du 22 juin et du 10 octobre 2023
Point 3	Mise en place des différentes instances
Point 4	Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement
Point 5	Bilan de rentrée : effectifs, structure, examens, travaux, recrutement ...
Point 6	Plan de formation continue des personnels
Point 7	Projets éducatifs 2023-2024
Point 8	Plan annuel d'éducation à l'orientation 2023-2024
Point 9	Programme des activités de l'association sportive
Point 10	<del>Carte des emplois 2024-25</del>
Point 11	TARIFS (droits de scolarité et d'examens, restaurants scolaires, abattements et exonérations)
Point 12	Budget initial 2024
Point 13	Questions diverses <i>(Ces dernières doivent être déposées auprès du chef d'établissement au plus tard 48 heures avant la date du conseil d'établissement par mail : <a href="mailto:sec.direction@lfduras.com">sec.direction@lfduras.com</a> ou directement au secrétariat de direction.</i>
Point 14	Présentation du PPMS
Point 15	Projet d'évaluation
Point 16	CR du dernier CVLC

Adoption de l'ordre du jour en 15 points :

Vote : 16                  Pour : 16                  Abstention : 0                  Contre : 0

**Point 2. Adoption des comptes rendus du conseil d'établissement du 22 juin 2023 et du 10 octobre 2023.**

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

**Point 3. Mise en place des différentes instances**

Vote pour l'adoption des différents représentants dans les différentes commissions :

Vote : 16                  Pour : 16                  Abstention : 0                  Contre : 0

**Commission éducative :**

Elle se compose à minima :

D'un personnel de direction

Du CPE

D'un personnel infirmier

D'un représentant des parents d'élèves de l'établissement

D'un représentant légal de l'élève bénéficiaire de la commission

Du professeur principal de l'élève bénéficiaire de la commission

D'un délégué élève de la classe de l'élève bénéficiaire de la commission

De personnes invitées par le chef d'établissement dont l'expertise est susceptible d'enrichir les travaux de la commission

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

**Point 4. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement**

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

#### Point 5. Bilan de rentrée

Présentation du bilan de rentrée par le M. proviseur.

Concernant le dispositif neo-francophone, Mme la Directrice précise que les résultats au primaire seront observables d'ici 2 ou 3 ans.

Les représentants des parents demandent s'il y a une concertation avec les écoles du centre concernant le niveau de français entre les écoles ?

Mme la Directrice répond que oui, mais les élèves qui arrivent au LFI Duras des écoles partenaires ne sont pas testés à leur entrée au LFI car ils viennent des écoles homologuées.

Un temps d'harmonisation est planifié avec M. Alfonsi, CPE, avant la constitution des classes de 6<sup>e</sup>.

#### Point 6. Plan de formation continue des personnels

M. le Proviseur précise que tous les enseignants ont obtenu au moins un vœu de formation.

Un représentant du personnel fait remarquer que certains enseignants n'ont pas obtenu leur vœu de formation.

M. le Proviseur répond que c'est effectivement le cas en histoire géographie car les enseignants se sont tous positionnés sur la même formation. Il s'agit de mutualiser la formation. Une restitution entre pairs est souhaitable. Si les enseignants n'ont pas fait de vœu, ils n'ont aucune formation.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes pour	15

#### Point 7. Projets éducatifs 23-24

Le budget des différents projets de voyage est soumis au vote.

### Jeux d'Asie :

Un représentant parent pose la question de la possibilité de remettre en œuvre un hébergement famille à l'occasion des voyages scolaires ou des Jeux d'Asie.

Un représentant du personnel répond que c'est envisageable, mais sur les projets de moindre ampleur, car cela demande une organisation très importante. Suite aux directives de l'AEFE, ce n'était plus possible pendant le covid, mais ces restrictions ne s'appliquent plus.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

### Voyages :

M. le Proviseur précise que si les projets sont avec nuitée, ils sont obligatoirement facultatifs pour les familles.

Lecture d'une motion commune aux représentants enseignants, parents et élèves avec ajout au PV pour manifester leur opposition face à cette nouvelle politique voyage adoptée par l'établissement cette année.

M. le Proviseur rappelle qu'il a rencontré les différents collègues des représentants et qu'il n'y a pas d'unanimité sur la question. Le LFI Duras est un des établissements qui participe largement aux différents projets dans la zone Asie. La limitation du nombre de voyages avec nuitée auxquels peuvent participer les 1ere et Terminales est pour l'instant maintenue.

Un représentant du personnel rappelle que la motion a été rédigée en concertation avec l'ensemble des enseignants, parents et élèves, et qu'elle est donc commune à l'ensemble.

Un représentant du personnel précise que cette nouvelle politique porte préjudice aux « voyages culturelles de classes ». Ces derniers seront par ricochet probablement annulés. Dans cette hypothèse, cette politique dont l'objectif majeur est la volonté d'accessibilité des voyages à un plus grand nombre d'élève, serait contreproductive et deviendrait surtout limitative. Les représentants des parents d'élèves secondent cette remarque.

M. le Proviseur précise que des discussions seront possibles et planifiées pour la rentrée prochaine. Le conseil du 2nd degré sera saisi cette année pour discuter de la question et permettra ainsi d'inclure les représentants des parents d'élèves et des élèves.

Un représentant des parents ajoute qu'il doit y avoir une réflexion sur le budget maximum par voyage. Quel prix serait discriminant pour les familles ?

M. le Proviseur rappelle que les projets de voyage ne sont pas le cœur du métier d'enseignant et que ce n'est pas un objectif pédagogique.

Un représentant du personnel rappelle que les enseignants n'ont pas eu l'impression d'être écoutés sur la question par le passé. Ils souhaitent que les discussions soient anticipées pour l'année prochaine.

Mme la Directrice précise que 5 classes partiront en voyage pédagogique cette année, car les coûts des voyages sont moindres. Au 1<sup>er</sup> degré, l'organisation d'un voyage est assujettie à la participation de tous les élèves de la classe concerné.

Un représentant du personnel demande à ce qu'un équilibre soit trouvé en termes de calendrier et de budget. Est-il possible de prévenir les organisateurs de projets plus tôt si un voyage est considéré comme trop cher et donc discriminant afin qu'ils puissent revoir leurs projets à temps ?

M. le proviseur admet avoir provoqué un « tsunami », dans le but de susciter la réflexion et d'amorcer une discussion sur le sujet. Le Conseil du second degré sera saisi.

Pour l'ensemble des projets de voyage du 2nd degré

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	11
Nombre de votes pour	5

*Voyages 1<sup>er</sup> degré à Ta Lai :*

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

Une liste non exhaustive des projets éducatifs de l'année scolaire 23-24 est présentée.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0

Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

#### Point 8. Plan annuel d'éducation à l'orientation 23-24

Présentation du projet du parcours Avenir.

Un représentant des élèves demande s'il est possible de mettre en place des stages en entreprise en classe de seconde ?

M. le Proviseur répond que c'est prévu au second semestre de l'année.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

#### Point 9. Programme des activités de l'association sportive

Présentation du programme de l'AS par un représentant du personnel.

Un représentant du personnel rappelle que la participation aux compétitions UNSS des activités proposées à l'AS est une demande institutionnelle pour les enseignants d'EPS. L'UNSS est représentée par la ligue Asie Pacifique au Vietnam, et les compétitions sont les PROZAP.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

### Point 10. Cartes des emplois 2024-25

En espagnol, un personnel a été recruté, et devrait arriver début décembre.

Les 3 Heures de FLSCO faites par l'enseignante d'espagnol qui a quittée l'établissement seront probablement assurées par M. Dallot.

Concernant le FLSCO en primaire pour le CE2, CM1 et CM2, il devrait y avoir la création d'un demi-poste pour la rentrée prochaine.

### Point 11. Tarifs (droits scolarité et examens, restaurant scolaire, abattement et exonérations)

Présentation des tarifs par M. le secrétaire général.

L'école est encore en attente des tarifs de restauration scolaire qui augmenteront de maximum 2.5%.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	9
Nombre de votes pour	7

### Point 12. Budget initial 2024

Lecture d'une motion des représentants des parents d'élèves qui sera ajouté au PV.

Les représentants des parents d'élèves font remarquer que le budget est soumis au vote sans qu'il ait été présenté au préalable à l'UPMD ou aux représentants du personnel comme c'est supposé être le cas.

Présentation du budget et du détail des dépenses et recettes par M. le secrétaire général.

- Prévision d'effectifs en légère augmentation
- Demande du gouvernement vietnamien de limiter la présence d'élèves vietnamiens à 50% de l'effectif total
- Les élèves franco-vietnamiens ne sont pas comptabilisés dans les élèves "vietnamiens" par le gouvernement local
- Les sorties scolaires obligatoires sont prises en charge à 100% par l'école. (en augmentation de 17% par rapport à l'année précédente.)
- Enveloppe d'investissement : +133% → Projet d'investissement (5 classes + gymnase : mur d'escalade + ventilation).

Un représentant du personnel demande quand s'il y a une date de retour prévu de l'AEFE sur ce dernier point.

M. le secrétaire général espère un retour de l'AEFE sur le schéma pluriannuel de programmation immobilière (SPSI) par le service immobilier.

M. le secrétaire général explique que le système de bourse est neutre dans le budget (l'état se substitue aux familles dans le paiement des frais de scolarité).

Un représentant des parents se questionne sur la trésorerie de plus de 7 millions qui laisse une marge confortable. Un représentant des parents remarque qu'il n'est pas réaliste d'autofinancer la création d'un second établissement.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	9
Nombre de votes pour	7

### Point 13. Questions diverses

#### 1. Maitrise du Français :

Les représentants du personnel s'inquiètent du niveau de maitrise du français des élèves de 6<sup>e</sup>. Ils proposent de mettre en barrette certains cours comme le français pour ne pas pénaliser les élèves en FLSCO intensif qui doivent rattraper les cours.

M. le proviseur précise que cette demande n'est pas réalisable en terme d'EDT.

Les représentants du personnel interrogent sur les possibles dispositifs envisageables à mettre en place pour aider les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> en difficulté (niveaux dans lesquels il y a besoin de plus de moyens).

M. le proviseur précise que l'urgence est pour l'instant les heures à prendre en charge. M. Dallot reprendra les heures supplémentaires de FLSCO. Ajouter des heures aux élèves n'est pas forcément la solution. L'apprentissage de la langue nous concerne tous, pas seulement les enseignants de français. Il rappelle l'importance de la cour de récré en interne, dans laquelle les élèves parlent surtout vietnamien.

#### 2. Postes informatiques :

Les représentants du personnel expliquent que l'accès à l'informatique est trop limité et demandent si la mise en place d'une salle informatique pour les élèves est possible.

M. le proviseur répond par la possibilité d'effectuer une demande sous forme de projet pour une classe mobile.

#### 3. Espaces de travail :

Les représentants du personnel s'inquiètent du manque d'espace (salles de classe, infirmerie, salle des professeurs...). Qu'en est-il du projet d'agrandissement ?

M. le proviseur répond qu'un projet d'agrandissement de 5 salles de classes est prévu pour la rentrée prochaine. Le site ne permet plus de construire. La livraison devrait avoir lieu à l'automne 2024 avec des travaux durant l'été. Si besoin, des préfabriqués pourraient être une solution temporaire.



Les représentants des parents demandent si la partie terrasse ne pourrait-elle pas permettre de créer des espaces de vie ?

M. le proviseur répond que la question reste à travailler. La construction d'un 2ème site pourrait intervenir mais nécessitera forcément du temps. En termes de prévision, l'agrandissement permettra d'accueillir convenablement les élèves à court terme, mais si la hausse des effectifs perdurait, une réflexion sera inéluctable. Les terrains doivent être prévus par le gouvernement du pays pour recevoir des écoles.

4. **Remplacement des enseignants absents :**

Les représentants du personnel font remarquer qu'il a déjà été demandé à un personnel en arrêt maladie de trouver un remplaçant lui-même pour une activité. Cela pose problème. De qui est-ce la responsabilité ?

M. le proviseur répond que si cela a déjà été le cas, pour une autre raison qu'une convenance personnelle de l'enseignant, ce n'est pas normal.

Les représentants du personnel demandent s'il ne serait pas nécessaire d'embaucher de nouveaux surveillants pour palier à ce problème ?

M. le proviseur répond qu'aucun indicateur ne laisse penser que cela soit nécessaire.

5. **SBS :**

Les représentants des parents souhaitent se séparer de la gestion du transport scolaire. Ils s'en occuperont jusqu'en 2026, date après laquelle l'UPMD n'en sera plus responsable. La période actuelle est donc une période transitoire, suite à laquelle l'école pourrait reprendre la gestion du transport scolaire.

M. le proviseur répond que c'est effectivement une éventualité. La commission rythme scolaire créée cette année évoquera également la question des transports. Cela pourrait entraîner l'embauche d'un personnel supplémentaire et surtout une augmentation sensible du coût facturé aux familles.

Un représentant du personnel pose la question du transport des personnels.

M. le Proviseur répond que cela ne fait pas partie des compétences de l'établissement. Par contre, il dit être favorable à la prise en charge d'une partie du coût du transport collectif. Mais il ne peut pas s'engager à organiser le transport. C'est ce qui a été proposé à la commission du dialogue social.

Un représentant du personnel demande si ce nouveau cadre permet d'envisager une prise en charge d'un abonnement de transport géré par le lycée s'il n'existe pas de proposition satisfaisante.

M. le Proviseur répond que le transport des personnels ne fait pas partie des obligations de l'employeur. Il ne peut y avoir d'engagement possible pour le transport des personnels autre qu'une aide financière à élaborer dans le cadre du dialogue social.

Un représentant du personnel demande si le fonctionnement actuel peut être conservé ? Est-ce que cela fonctionne pour le moment ?

Les représentants des parents répondent que ce n'est pas la vocation de l'UPMD d'organiser le transport des personnels mais qu'une tolérance est possible dans la mesure où les élèves resteront prioritaires.

6. **HSE :**

Les représentants du personnel souhaitent qu'une validation préalable des HSE soit mise en place, avant que ces heures soient réalisées.

M. le proviseur est favorable à cette proposition et précise que cela peut être mis en place très rapidement sous la forme d'un document dont l'entrée ne peut être que pédagogique.

### Points ajoutés à l'ordre du jour

#### Point 14. PPMS

Une mise à jour du PPMS annuelle a eu lieu à l'occasion de sa saisie dans la nouvelle application ORION de l'agence.

Il est actuellement en attente de pouvoir être transféré au poste diplomatique pour validation

M. le proviseur évoque la capacité de chacun à prendre une décision pertinente lors d'une situation d'urgence.

Un représentant du personnel évoque le cas de certains établissements en France dans lesquels une évacuation des lieux suit l'exercice de confinement avec une alerte définie.

#### Point 15. Projet d'évaluation contrôle continue BAC

Présentation du projet qui sera mis en ligne sur le site du lycée.

#### Point 16. Bilan CVLC / MDL

Un représentant des élèves présente les projets du CVLC :

- Vente de bracelet avec slogan pour lutter contre le harcèlement
- Demande de carte collégiennes et lycéennes pour pouvoir obtenir des réductions
- Demande d'aménagement du gymnase et des vestiaires : savon, climatisation des salles de permanence, ...

2 projets ce trimestre à la Maison Des Lycéens :

- Visite refuge de chiens errants
- Vente de hoodies, sac en tissu, t-shirt

#### Propos supplémentaire de M. le Proviseur :

Un « corbeau » diffuse des dénonciations calomnieuses visant différents personnels de l'établissement via une boîte mail cryptée, à destination de la direction de l'AEFE, du poste ou du gouvernement vietnamien. Il précise que ni le poste diplomatique ni l'AEFE n'accordent de crédit à des accusations portées anonymement.

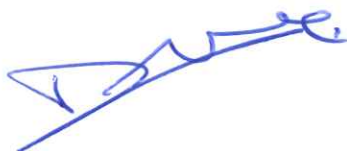
La séance est levée à 20h30

Fait le 16 novembre 2023

La secrétaire



Le secrétaire-adjoint



Le président



**Le Proviseur**  
**Jean - Hugues MOTA**

## Motion réalisée pour le CE du 16.11.2023

Présentée par la liste élue des représentants  
des personnels d'enseignement et d'éducation, des représentants des parents  
d'élèves, et des représentants des élèves.

Lycée Français International Marguerite Duras – Ho-Chi-Minh-Ville

Nous, élus des personnels d'enseignement et d'éducation, des parents d'élèves et des élèves, souhaitons faire part de notre profond désaccord concernant la politique initiée en ce début d'année scolaire en matière de voyages scolaires.

Nous regrettons la communication faite au sujet de ces nouvelles règles établies sans concertation avec les équipes enseignantes ou les représentants des parents d'élèves et des élèves. Du côté des équipes pédagogiques, nous avons par exemple été informés de la limitation à un voyage par élève en Première et Terminale par le biais d'un courriel aux familles alors même que certains projets étaient déjà initiés. Nous craignons que cette décision unilatérale ne porte préjudice à la motivation des équipes enseignantes et ne limite le nombre de projets de voyages scolaires. Par ailleurs, parents et élèves peuvent légitimement se sentir dépossédés de leur capacité de décision. La situation est d'autant plus difficile à comprendre que notre établissement est le seul à notre connaissance à proposer de telles contraintes dans la zone Asie Pacifique. Nous regrettons que les solutions recherchées en concertation avec les représentants élus de responsables d'élèves et d'élèves aient été rejetées en grande partie sans réelle discussion.

Les voyages scolaires participent activement à la construction des élèves par leur rôle civique, par l'apport culturel qu'ils y trouvent ou encore à travers les rencontres qu'ils peuvent y faire. Les enseignants sont bien conscients que l'établissement n'est pas une « agence de voyage » contrairement à ce qui a pu être entendu en conseil pédagogique.

Afin de montrer notre désaccord sans pour autant compromettre les projets de nos collègues et les bénéfices de ces voyages pour les élèves, nous nous abstenons de voter les projets de voyage scolaire.

Nous souhaitons cependant que soient prises en compte les propositions suivantes :

- Le rétablissement de la possibilité de faire au moins deux voyages scolaires pour les élèves de Première ;
- La mise en place d'une concertation avec des représentants des parents d'élèves, des élèves et des enseignants pour déterminer une politique partagée pour les voyages scolaires ;
- Une plus grande transparence concernant le protocole de validation des voyages scolaires avant leur présentation en CE peut-être à travers la saisine du conseil du 2<sup>nd</sup> degré dont c'est l'une des prérogatives possibles.

Nous rappelons notre volonté d'améliorer la situation générale en prenant en compte les différents arguments et en établissant un dialogue constructif sur cette question comme sur d'autres.

Cette motion commune est présentée par les représentants des enseignants, des parents d'élèves et des élèves.

## **CE du 16 novembre 2023**

### **Déclaration présentée par la liste élue des représentants des parents d'élèves Vote sur le budget initial 2024 et vote des droits de scolarité 2024-2025**

Par principe, les élus des parents d'élèves au Conseil d'établissement ont décidé de voter l'abstention sur le budget initial 2024 ainsi que sur les droits de scolarité 2024-2025 qui en découlent.

Cette position de principe fait suite à l'information donnée par l'administration selon laquelle ce budget a déjà été validé par l'AEFE, antérieurement aux CE du 10 octobre dernier et à celui de ce jour, et donc sans qu'il ait été possible aux représentants des parents d'élèves de faire part de leurs commentaires ou propositions.

Dès lors, leur demander de voter à posteriori sur un budget et des droits de scolarité déjà validés leur apparaît comme dénué de sens et comme un certain manque de considération à leur égard.

La circulaire AEFE n°1033 du 1er juillet 2021 relative à l'organisation et fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE, à l'article 1.1 consacré aux attributions du CE indique :

*“Dans les EGD, les représentants élus des parents et des personnels seront consultés par collège en amont de l'élaboration du budget afin qu'ils puissent soumettre leurs observations et faire des propositions sur les orientations financières de l'établissement, notamment l'évolution des frais de scolarité et des projets immobiliers. Les observations et propositions issues de ces consultations feront l'objet d'une présentation en conseil d'établissement et annexées à son procès-verbal. Les représentants des élèves doivent être informés de ces dernières avant le conseil d'établissement.”*

Cela suppose une information et une consultation des représentants élus en amont de la validation du budget par l'AEFE et non le contraire.

Les représentants des parents d'élèves élus au CE demandent qu'à l'avenir, les termes de la circulaire AEFE soient respectés, tant pour l'esprit dans lequel celle-ci a été rédigée que pour la chronologie du processus de consultation.